

Réunion du 29 novembre 2019

Membres présents : M. MIRAL, GUY, COMBRE, BEC, BONNET, ROUX et Mmes ROYER, CARTALADE et FROSIO

Membre excusé : M. ASTIER et PORTALIER

I – ACHAT MATERIEL ADRESSAGE ET SIGNALISATION :

Le dossier adressage des rues étant terminé dans sa phase préparatoire, trois sociétés ont été contactées afin d'établir un devis pour les fournitures du matériel nécessaire à la réalisation de cette opération (46 panneaux de rues, 284 numéros de maison et 46 supports et des kits de visseries).

Monsieur le Maire donne lecture des trois devis établis par les entreprises.

Après avoir examiné les trois propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition de la société PSMS 15 pour un montant total de 7 796,04 € TTC.

II – REGLEMENT INTERIEUR ASSAINISSEMENT – ETUDE BATHYMETRIE :

La lagune a été mise en service en 2001. A l'issue de toutes ces années de fonctionnement, une bathymétrie a été réalisée, son objectif étant d'évaluer les volumes d'eau de boues et de matières sèches accumulées.

Monsieur le Maire donne les conclusions de cette étude : volume total des boues à évacuer est estimé à 1 866 m³, ce qui représente 103 tonnes de matières sèches.

Le taux moyen de comblement des bassins de lagunage est de 70 % pour le 1^{er} bassin, 71 % pour le 2^{ème} et 61 % pour le 3^{ème}.

Le curage des boues doit être réalisé rapidement afin de ne pas risquer de déverser des boues dans le milieu naturel et de ne pas compromettre le rendement épuratoire de l'installation.

Monsieur le Maire propose aux élus de mettre en place un règlement intérieur d'assainissement qui sera opposable aux différentes structures.

Après discussion, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place d'un règlement intérieur d'assainissement collectif pour la commune, applicable à compter du 1^{er} décembre 2019.

III – MATERIEL INFORMATIQUE DE L'ECOLE :

Lors du dernier conseil d'école fin octobre, les institutrices ont fait une demande de renouvellement d'équipements informatiques (tableaux interactifs, ordinateurs...) pour les deux salles de classe de chaque école du RPI Andelat - Roffiac.

Pour Andelat, sur trois devis demandés, seulement deux ont été reçus à ce jour. De ce fait, le matériel ne peut être choisi et le coût de l'opération non encore estimé.

Afin de respecter la date limite de dépôt du dossier de demande de subvention DETR pour l'année 2020, il appartient au conseil municipal de donner, en cette séance, un accord de principe sur ce dossier.

IV – TRAVAUX TRAVERSEE DE GAYMOND :

Suite à la demande du conseil municipal, le projet des travaux de la traversée de Gaymond a été proposé aux habitants du village au cours de la réunion tenue en mairie le samedi 9 novembre 2019.

Des aménagements complémentaires ont été suggérés pour améliorer la sécurité entre le pont de L'Ander et le carrefour de la route du bourg : 2 chicanes à l'entrée et 1 radar pédagogique.

Monsieur le Maire informe qu'il a transmis cette demande de modifications au Conseil Départemental, ce dernier a validé verbalement ces aménagements.

De ce fait, il est proposé aux élus de valider dans sa totalité le dossier de sécurisation de la traversée de Gaymond.

Après discussion, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les travaux proposés pour sécuriser l'agglomération de Gaymond.

Un appel d'offres va être lancé par le conseil départemental.

V – DOSSIER ACHAT TERRAINS :

M. le Maire rappelle les deux dossiers en cours qu'il est nécessaire de faire avancer.

Il propose au conseil municipal de procéder à l'achat de la parcelle à Lacombe nécessaire à l'implantation de la lagune, à M. Noël TALAMANDIER.

La deuxième acquisition de parcelle est celle de M. Jean-Pierre PORTAL cadastrée E260 située au Gour Sud, dans l'objectif d'un éventuel aménagement des abords de la cascade du Babory, site touristique à fort enjeu patrimonial et au paysage remarquable, endroit délaissé et non entretenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à la majorité des membres présents (8 pour et 1 contre), Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de ces deux parcelles.

VI – TRAVAUX DE L'ÉGLISE :

Les travaux de restauration de l'église se terminent, mais il s'avère que l'état du mur du haut de la tour du clocher est fissuré.

La restauration de ce mur oblige à la dépose de la toiture et à la pose d'un tirant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de réaliser les travaux supplémentaires et nécessaires pour consolider la tour du clocher.

VII – DOSSIER TARIF DE L'EAU 2020 :

Le prix de l'eau acheté à SAINT-FLOUR Communauté va passer de 0,23 € à 0,30 € le m³, soit une augmentation d'environ 30 %. Cette forte augmentation entraîne une somme supplémentaire à prévoir au budget eau et assainissement.

M. le Maire propose au conseil municipal une augmentation du tarif de l'eau potable au 1^{er} janvier 2020 :

montant de l'abonnement + 10 € et le prix des tranches d'eau + 0,05 €.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES :

- Containers des ordures ménagères sur la commune :

500 caches containers vont être installés par les agents des services techniques de Saint_Flour Communauté dans les prochains mois.

- Dossier adduction d'eau potable :

Un exploitant agricole a fait une demande d'adduction au réseau d'eau potable en vue de la construction d'un bâtiment agricole.